



**Direction Générale des  
Services**

Direction des Bâtiments, des Moyens  
Généraux et du Patrimoine

Service Marchés Mermoz

Affaire suivie par : Sabine Petitit  
Poste: 86.58

**2011-CG-2-3386**

**RAPPORT AU CONSEIL GENERAL**

Séance du vendredi 16 décembre 2011

**BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX  
RÉHABILITATION DU COLLÈGE LOUIS LUMIÈRE À MARLY LE ROI  
ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE**

Politique sectorielle :	<b>Enseignement</b>
Secteur d'intervention :	<b>Enseignement du second degré</b>
Programme :	<b>Plan pluriannuel collèges (2009-2016)</b>

	<b>2007P013E01 (APD)</b>	
	<b>AP</b>	<b>CP 2011</b>
Montant actualisé :	<b>560 000 000</b>	<b>15 434 870</b>
Montant affecté :	<b>107 644 360</b>	<b>9 459 641</b>
Montant disponible :	<b>452 355 640</b>	<b>5 975 229</b>
Montant déjà affecté pour ce rapport :	<b>366 999,78</b>	<b>366 999,78</b>

Il vous est proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de réhabilitation du Collège Louis Lumière à MARLY LE ROI.

La procédure du marché négocié spécifique au marché de maîtrise d'œuvre a été choisie car le marché est relatif à la réhabilitation d'ouvrages existants (A 74 III 1°). De plus, la prestation de services à réaliser est d'une nature telle que les spécifications du marché ne peuvent être établies préalablement avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'appel d'offres (A 35 I 2°).

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été envoyé le 1<sup>er</sup> avril 2011 aux JOUE, BOAMP, au Moniteur des Travaux Publics et sur le site achatpublic.com. La date limite de remise des candidatures a été fixée au 5 mai 2011 à 16h00.

25 candidatures ont été reçues dans le délai imparti. 4 candidats ont été admis par décision du Pouvoir Adjudicateur du 5 juillet 2011 à négocier, suite à l'avis du jury réuni le 7 juin 2011, à savoir :

**EQUIPE N°11\***

BETOM INGENIERIE, NOMADE ARCHITECTES

**EQUIPE N° 14\***

SECA INGENIERIE, ATELIER 2A+, ADA ENVIRONNEMENT

**EQUIPE N° 15\***

SLH ILE DE France, ALAIN MANOILESCO

**EQUIPE N° 19\***

CET INGENIERIE, BAILLON-HENRION ARCHITECTES

Le dossier de consultation des concepteurs a été transmis aux concurrents le 6 juillet 2011.

La date limite de remise des offres a été fixée le 5 août 2011 à 16h00. Le groupement représenté par BETOM n'a pas remis d'offre.

La réunion de négociation a eu lieu le 2 septembre 2011 et le 9 septembre 2011 pour SECA. Les équipes ont remis leur nouvelle offre après négociation au plus tard le 23 septembre 2011 et le 30 septembre 2011 pour SECA à 16h00.

Le Pouvoir Adjudicateur a désigné l'équipe SLH ILE DE France (mandataire) / Alain MANOILESCO (co-traitant) lauréate du marché négocié spécifique de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'opération de réhabilitation du collège Louis Lumière à MARLY LE ROI.

Il vous est donc proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de réhabilitation du collège Louis Lumière à MARLY LE ROI à l'équipe SLH ILE DE France (mandataire) / Alain MANOILESCO (co-traitant)

Ce marché s'inscrit financièrement dans le montant d'autorisation de programme affecté à l'opération concernée.

Si cette proposition recueille votre accord, je vous invite à adopter la délibération suivante :